



**Rapport du Conseil communal  
au Conseil général concernant  
l'organisation d'un forum destiné à  
l'élaboration du plan directeur sectoriel  
« Le lac et ses rives » et d'un nouveau  
projet d'aménagement des Jeunes-Rives**

(Du 15 mars 2004)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le 14 septembre 2003, les électrices et électeurs de notre ville ont rejeté par 61% de non le projet de réaménagement des Jeunes-Rives après Expo.02, tel qu'élaboré par notre Conseil et adopté, amendé, par votre Autorité.

Après son échec en votation populaire, le projet de réaménagement des Jeunes-Rives risque de rejoindre la liste déjà longue en Suisse des projets abandonnés suite à un verdict des urnes défavorable. Une remise de l'ouvrage sur le métier, selon de nouvelles modalités s'impose pour éviter un tel sort et pour atteindre l'objectif, non contesté, de valoriser au mieux le potentiel remarquable que recèle le secteur des Jeunes-Rives pour l'attractivité de la ville de Neuchâtel et la qualité de vie de ses habitants.

En concevant un projet à réaliser simultanément aux opérations de restitution du site par Expo.02, nous avons fait le pari d'une continuité entre les fastes de l'Exposition nationale et une nouvelle mise en valeur de ce vaste espace public. Cette démarche permettait d'intéressantes synergies avec le chantier d'Expo.02 et évitait que les Jeunes-Rives

deviennent pour un certain temps un terrain sinon vague, du moins mal mis en valeur.

L'échec de cette voie rapide plaide pour l'adoption d'une procédure plus circonspecte, visant dès le départ à l'élaboration d'un consensus autour des objectifs et principes d'aménagement, en associant à leur définition l'ensemble des acteurs concernés. Tel est le but du forum participatif proposé. Un tel processus participatif est non seulement compatible avec notre système démocratique mais contribue encore à le renforcer.

Considérant la durée du processus d'élaboration et de réalisation d'un nouveau projet d'aménagement, il est en outre essentiel de mener quelques travaux destinés à ce que le site offre une qualité d'accueil correcte dès l'été 2004, tout en veillant à ce que les installations mises en place soient réutilisables dans le cadre du futur projet ou en d'autres lieux de la ville.

Le présent rapport est composé de trois parties :

- Il situe le contexte des procédures et instruments de planification dans lequel s'inscrit la démarche générale ;
- Il présente le processus participatif dans ses principes généraux et appliquée au cas présent ;
- Il propose les mesures immédiates d'aménagement indispensables à la sécurité et au bien-être des utilisateurs des Jeunes-Rives jusqu'à réalisation d'un nouveau projet.

Le rapport aboutit à une demande de crédit pour l'organisation du forum et la réalisation de divers aménagements immédiats.

## **1. Procédures et instruments de planification**

### **1.1. Agenda 21**

Par la démarche Agenda 21 engagée depuis plusieurs années, la Ville souhaite encourager une vie socio-économique de qualité et un développement urbain qui tiennent compte des valeurs historiques et culturelles du patrimoine naturel et construit de la ville.

Cet instrument a également pour but d'instaurer des processus participatifs impliquant les organisations locales, la population et les entreprises. L'objectif est aussi de proposer des projets concrets

renforçant le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, non seulement à l'échelle de la commune ou d'un quartier, mais également à l'échelle de l'agglomération neuchâteloise.

Le rapport "Agenda 21 – objectifs et programme d'actions" a initialement déterminé 21 actions concrètes. L'action 10 "Tourisme durable et rives du lac" a été définie dans le but de mettre en valeur les dimensions du développement durable dans le cadre d'un instrument d'aménagement du territoire (Plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives") et d'établir une concertation entre les acteurs concernés, de sorte à coordonner les différents intérêts autour du thème fédérateur du lac.

Les objectifs de l'action 10 ont ainsi été pris en compte déjà en phase d'amorce de l'étude du Plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives" décrite ci-après. Les trois dimensions du développement durable ont été considérées par une approche pluridisciplinaire, selon les aspects suivants :

- Le tourisme, dans le sens d'activité économique durable ;
- Le patrimoine paysager et naturel, dans le sens de composante environnementale ;
- L'usage et l'appropriation, dans le sens de valeur sociale.

D'autre part, la démarche de cette étude a été mise en place en fonction des processus d'information et de participation nécessaires aux buts fixés de mise en évidence des intérêts communs et de recherche de consensus. Deux principales étapes ont ainsi été déterminées :

- La mise au point des objectifs, consistant en une large concertation des services de l'Etat et de la Ville ;
- L'élaboration des principes et mesures d'aménagement, intégrant la consultation de différents groupes et associations.

## **1.2. Plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives"**

### **1.2.1. Déroulement des études**

Lors de sa séance du 6 mai 2002, votre Autorité accordait un crédit pour la première phase d'élaboration des plans directeurs sectoriels (PDS) prévus par le Plan d'aménagement communal. Le rapport relatif à la demande de crédit prévoyait notamment que les plans directeurs sectoriels à élaborer en priorité étaient le PDS 6.11 "Couloir Philippe-Godet / Nid-du-Crô" et le PDS 6.13 "Le lac et ses rives".

Concernant ces deux plans, la première phase a consisté en une étude préliminaire dont le but était de cerner la problématique et de mettre en place la démarche en adéquation avec le cadre légal fixé par la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et les objectifs de l'action 10 de l'Agenda 21.

La deuxième phase de mise au point des objectifs a été menée de manière conjointe pour les deux plans en raison de leur imbrication évidente. Ses buts étaient de dégager les enjeux et les grandes lignes d'une stratégie et de préciser le cadre et la marge de manœuvre y relatifs.

Trois groupes de travail ont été constitués selon les angles d'approche suivants :

- Activités et équipements ;
- Espaces publics et paysage ;
- Transports et accessibilité.

Chaque groupe était dirigé par un professionnel dans les domaines relatifs aux thèmes déterminés, c'est-à-dire économie – sociologie, architecture paysagère, transports – mobilité. Leur mandat respectif a été défini comme suit :

- Etudier le potentiel pour les activités touristiques en relation avec les autres activités, ainsi qu'avec les autres usages publics ;
- Etudier les possibilités de valorisation des espaces publics et du paysage ;
- Etudier les possibilités de restructuration des réseaux de transport, des voiries et des infrastructures y relatives.

Les services de l'Etat et de la Ville, ainsi que les institutions concernés par les thèmes définis, ont participé activement aux groupes de travail. Chaque groupe devait ainsi approcher les rives du lac et le couloir de circulation sous un angle spécifique, tout en prenant en compte les données, réflexions et résultats des deux autres groupes (coordination, compatibilités, conséquences).

Le déroulement de l'étude s'est structuré autour de sept séances réunissant l'ensemble des participants, qui ont eu lieu entre septembre 2002 et mars 2003. Cette phase s'est concrétisée par le rapport de mise au point des objectifs d'avril 2003.

Ce document a été mis en circulation auprès des services et institutions ayant participé à l'étude. L'ensemble des remarques formulées sera prise en compte pour la suite des études.

Le Département de la gestion du territoire, par courrier du 20 août 2003, a confirmé son accord de principe sur l'étude dans son état intermédiaire, en exprimant toutefois certaines réserves relatives à la convention entre la Confédération et le canton de Neuchâtel fixant le statut des nouvelles rives, aux terrains propriétés de l'Etat, ainsi qu'à la coordination avec les rives des autres communes de l'agglomération. Il a relevé que l'orientation générale de la démarche et le contenu conceptuel du dossier sont d'un intérêt majeur pour la région.

Les résultats de l'étude ont été résumés dans le rapport du Conseil communal 03-005 concernant le réaménagement des Jeunes-Rives.

La suite des études consistera en l'élaboration proprement dite des plans directeurs sectoriels (phase de définition des principes et mesures d'aménagement) par deux procédures distinctes mais coordonnées.

### **1.2.2. Cadre légal et relation avec le forum**

L'article 44 LCAT décrit les principes des plans directeurs : *"Les communes peuvent établir des plans directeurs sur tout ou partie de leur territoire. Les plans directeurs sont soumis à l'approbation du département. Ils sont ensuite adoptés par le Conseil communal. (...)"*.

L'article 18 du règlement d'aménagement communal précise les objectifs des plans directeurs sectoriels :

- Favoriser la complémentarité et l'interdépendance des projets d'aménagement urbains, architecturaux, paysagers, de transports et d'infrastructures compris dans un secteur ;
- Proposer une gestion du territoire impliquant les différents acteurs (investisseurs, propriétaires, mandataires, autorités, population, etc.) ;
- Coordonner toutes interventions afin d'assurer des étapes de développement rationnelles et cohérentes du secteur.

Le contenu d'un plan directeur n'est pas explicitement défini. La marge de liberté accordée est un atout qui offre la souplesse nécessaire pour répondre au mieux à chaque problématique. Dans le cas du plan "Le lac et ses rives", en raison de son échelle et de sa thématique, il s'agit surtout de dégager des lignes directrices et des options principales, en gardant la vision globale sur l'ensemble des rives. La finalité du plan est

le développement d'un outil de travail souple et fort, capable d'assurer la cohérence sur la durée et de guider les projets à venir.

La tâche d'informer la population sur les plans d'aménagement du territoire incombe aux autorités. Dans le cas du plan "Le lac et ses rives", une large consultation s'avère adéquate, en raison des intérêts publics en jeu et du cadre défini par l'action 10 de l'Agenda 21.

L'organisation d'un forum, motivé en premier lieu par l'élaboration nécessaire d'un nouveau projet pour les Jeunes-Rives, est ainsi l'occasion, au-delà d'une simple consultation, de mener un véritable processus participatif pour l'élaboration du PDS.

L'intégration au forum de la problématique de l'ensemble des rives permettra d'éviter aux débats de se focaliser uniquement sur les Jeunes-Rives, et offrira une ouverture d'un point de vue géographique (différentes échelles en jeu), et d'un point de vue thématique (rôle des rives pour l'agglomération et relation ville - lac en général). Il ne s'agira toutefois pas de traiter tous les aspects du PDS dans le cadre du forum.

Les résultats de l'étude du PDS "Le lac et ses rives" seront une donnée de base du forum. Dans le sens inverse, les résultats du forum permettront de confirmer, d'infirmer ou de préciser les objectifs énoncés avant la phase d'élaboration des principes et mesures d'aménagement.

### **1.3. Aménagement des Jeunes-Rives**

#### **1.3.1. Données de base**

Le projet de réaménagement des Jeunes-Rives élaboré en 2003 a été l'occasion de tester les potentialités du site. Malgré son refus en votation, il a permis de mettre en valeur les enjeux qu'il représente à son échelle locale et à celle de l'ensemble des rives du lac et de la ville. Le nouveau projet d'aménagement à élaborer doit repartir sur de nouvelles bases, tout en profitant de l'expérience acquise.

Les constats et objectifs, énoncés dans notre rapport 03-005 concernant le réaménagement des Jeunes-Rives, pourront servir de base à la réflexion et être discutés lors des débats du forum, notamment le postulat suivant :

*"Neuchâtel possède un atout majeur, tant pour la qualité de vie de ses habitants que pour son attrait touristique : disposer d'un vaste espace public en contact avec le lac, au cœur de la cité. Il convient d'en tirer*

*parti en faisant de cet endroit un parc urbain consacré aux loisirs et à la détente, attrayant tant pour l'indigène que pour le visiteur".*

Le projet final devra s'inscrire dans le cadre des instruments de planification en vigueur, Plan directeur et Plan d'aménagement communal. Par ailleurs, les études concernant la mobilité, l'environnement et le stationnement en ville de Neuchâtel devront être prises en considération.

### **1.3.2. Procédure de concours et relation avec le forum**

La procédure de concours d'aménagement est déterminée par le règlement SIA 142 relatif aux concours d'architecture et d'ingénierie.

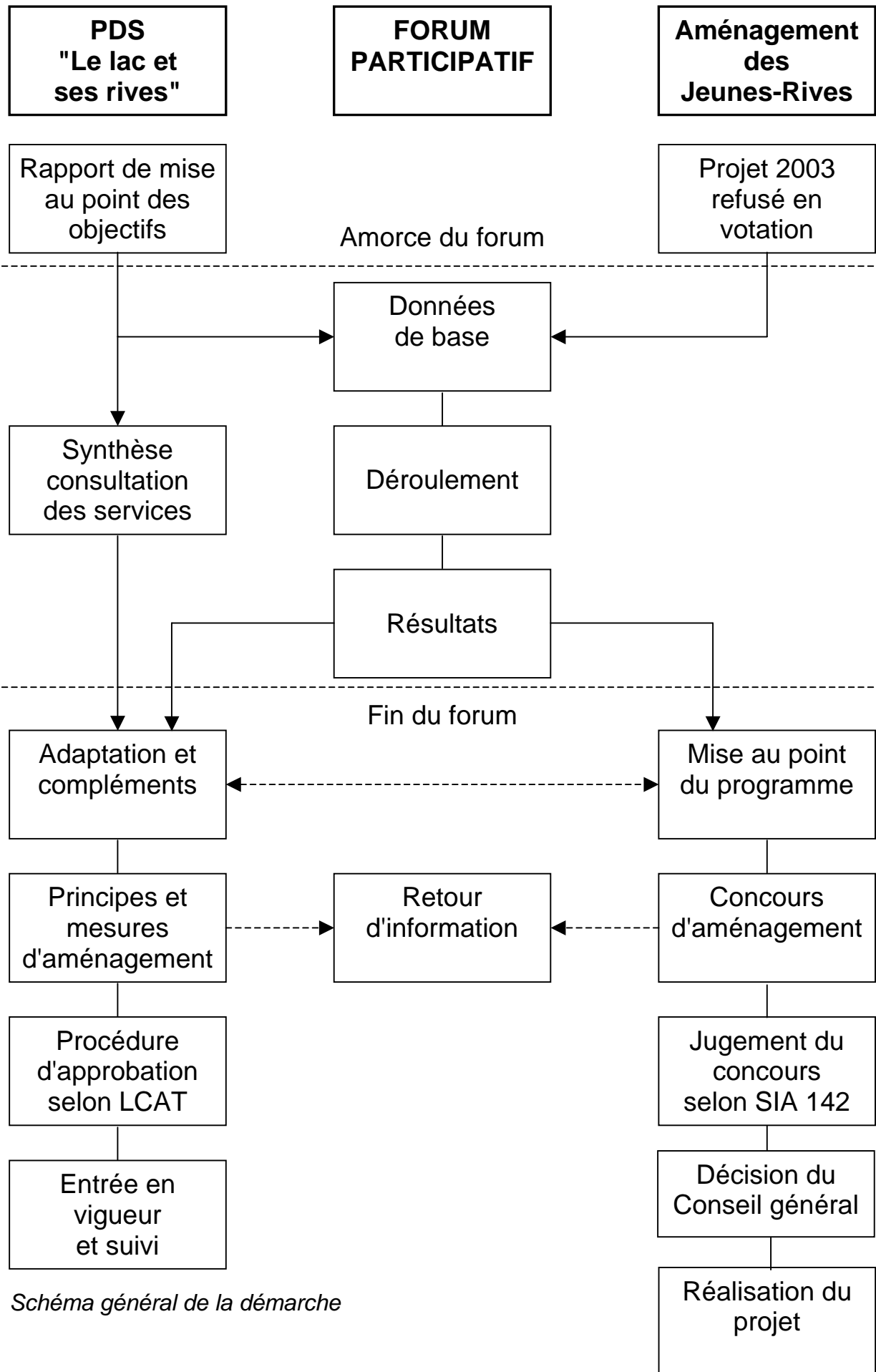
Ces concours sont organisés en vue de trouver des solutions qui répondent de la manière la plus adéquate aux critères conceptuels, formels, écologiques, économiques et techniques. Dans le concours, c'est la qualité de la démarche qui est en évidence. Cette qualité se caractérise par sa valeur culturelle, de nombreux avantages pour la collectivité autant que pour les utilisateurs. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet optimal, de haute qualité, et d'identifier le partenaire pour la réalisation du projet.

Les résultats du forum devront permettre la mise au point du programme du concours à organiser. Ainsi, les besoins et les propositions qui seront émis seront synthétisés dans un cahier des charges servant de base au travail de projet des participants au concours d'aménagement.

## **1.4. Coordination**

### **1.4.1. Démarche générale**

Le rôle du forum avec, d'une part le Plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives" en cours d'étude, et d'autre part le futur projet d'aménagement des Jeunes-Rives à élaborer, est synthétisé par le schéma montrant les différentes étapes de la démarche prévue et les relations entre les procédures.



*Schéma général de la démarche*



### 1.4.2. Calendrier général

Rapport au Conseil général et demande de crédit concernant l'organisation du forum.	Mars 2004
Amorce du forum.	Septembre 2004
Fin et résultats du forum.	Février 2005
Rapport au Conseil général et demande de crédit concernant l'organisation d'un concours d'aménagement.	mi- 2005
Lancement du concours.	début 2006
Résultats du concours.	mi- 2006
Rapport au Conseil général et demande de crédit concernant la réalisation du projet lauréat.	mi- 2007
Début des travaux d'aménagement des Jeunes-Rives.	début 2008

## 3. Forum participatif

### 3.1. Principes généraux

#### 3.1.1. Définition

On peut schématiquement identifier deux phases dans le développement historique des démarches participatives en matière d'aménagement urbain : une première phase qui date des années 70 où la participation découlait d'une critique globale de la société, puis une seconde phase, moins idéologique et plus pragmatique, qui se développe à partir des années 90 et vise une plus grande efficacité des démarches d'aménagement.

Dans cette seconde phase, les processus participatifs constituent souvent une réponse à l'échec de projets ou à des situations de blocage qui paralysent le développement de solutions innovantes en matière d'urbanisme, de développement économique et social et d'environnement.

Un processus participatif invite l'ensemble des acteurs concernés par un projet à définir ses objectifs et son contenu sur la base d'un dialogue. Ce dialogue est organisé par un médiateur mandaté par les autorités politiques. Les acteurs peuvent être des associations économiques, sociales et environnementales, des porte-parole politiques, des usagers (travail, loisirs), des habitants.

Un processus participatif est basé sur les postulats suivants :

- Les représentants d'intérêts de même que les usagers d'un lieu (espace public, quartier, route, etc.) possèdent des connaissances et revendiquent des besoins qu'il est utile d'intégrer à la définition d'un projet d'aménagement.
- Un processus participatif permet de mobiliser ces ressources de façon efficace dans une démarche d'aménagement. Il fournit également les moyens de dégager un consensus autour d'une série de propositions de base.

Il ne faut pas confondre consultation et participation. La *consultation* vise à informer la population et à ajuster un projet existant sur des points de possible désaccord. Elle fut utilisée dans le cadre de l'élaboration du projet de réaménagement refusé en référendum. La *participation* permet aux acteurs concernés de prendre part à la définition des objectifs et du programme d'un projet encore en devenir. En aval, la consultation invite les acteurs concernés à s'exprimer sur un projet. En amont, la participation invite ces mêmes acteurs à travailler sur son contenu.

### **3.1.2. Avantages**

Un processus participatif représente une plus-value démocratique. Il offre, dans des circonstances bien déterminées, la possibilité aux citoyens, habitants et usagers d'agir concrètement sur leur lieu de vie, de travail ou de loisir.

Un processus participatif est efficace. Les villes de Bâle, Zürich, Berne, Fribourg ou encore Thoun, pour ne citer que celles-là, sont parvenues par cet intermédiaire à mener à bien des projets ambitieux dans les domaines de l'aménagement, du développement économique et social ou du marketing urbain. La ville de Winterthour a par exemple transformé radicalement son centre ville au moyen d'un processus participatif mis en place au début des années 1990.

Un processus participatif est économique. Combien coûte à une collectivité une situation de blocage qui peut durer plusieurs dizaines

d'années ou un projet abouti mais qui peut s'avérer mal adapté aux besoins et aux usages d'une population restée muette ? En permettant aussi bien de prévenir que de "réparer" de telles situations, un processus participatif représente un investissement modeste en comparaison des économies de fonctionnement qu'il contribue à générer au bénéfice de la collectivité.

### 3.1.3. Méthodes

Par des méthodes éprouvées (atelier d'innovation, conférence de consensus, forum ouvert, etc.), un processus participatif permet de dépasser les conflits entre parties opposées. Loin de se contenter d'un compromis risquant d'affaiblir l'audace et l'ambition, un processus participatif alterne recherche de consensus et développement d'idées nouvelles. Les espaces publics éphémères des processus participatifs (ateliers, forums) sont gérés et animés par des médiateurs externes à l'administration et au pouvoir politique local. Cette externalisation de la gestion des forums est essentielle à leur bon déroulement.

Très schématiquement, il existe deux types de processus participatif :

- Un processus participatif de type "amont". Face à un problème, un "processus amont" contribue à évaluer un contexte, définir des missions, des objectifs ou mesures. Ce travail d'évaluation est ensuite transmis au corps législatif qui statue sur ses propositions. Par exemple, le processus participatif développé à Bâle avec le soutien des autorités (Werkstatt Basel) à partir de 1996 a permis de dresser un catalogue de 200 mesures pour lutter contre l'érosion démographique et fiscale. Aujourd'hui, politiquement adoptées et financièrement soutenues, ces mesures sont en cours d'application.
- Un processus participatif de type "aval". Sur la base de la mission et des objectifs arrêtés par le corps législatif, le "processus aval" contribue à définir le cahier des charges d'un "produit". Ce cahier des charges est indispensable au travail de conception de l'expert. Plus le cahier des charges est précis et consensuel, plus le travail de conception de l'expert devient pertinent en termes d'usages et besoins sociaux divers.

A l'instar des villes de Fribourg (réaménagement d'un site aux abords de la gare) et Thoun (réalisation d'un stade), le projet de réaménagement des Jeunes-Rives nécessite un processus de type "aval", à savoir la mise en place d'un processus pour la définition d'un programme de concours d'aménagement.

En effet, en amont, un travail d'expertise complet a déjà été réalisé, principalement dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs sectoriels 6.11 "Couloir Philippe-Godet / Nid-du-Crô et 6.13 "Le lac et ses rives". Par ailleurs, suite au refus en votation du projet de réaménagement, la population dispose d'une base d'information importante.

Précisons enfin que l'organisation et la gestion de tels forums nécessitent l'élaboration de règles du jeu adaptées. Il existe bien des "recettes" et des modèles, mais ceux-ci ne sont pas reproductibles tels quels.

### **3.1.4. Lien avec le système démocratique**

Le corps législatif est le cœur de notre système démocratique. Il préexiste à tout processus participatif. Ce dernier ne peut lui contester son pouvoir puisque le corps législatif est la condition de son existence (financement) et de sa capacité à développer des solutions.

La force d'un processus participatif procède d'abord de la reconnaissance que le corps législatif lui accorde. Plus la participation est politiquement reconnue, plus elle a de chances d'atteindre ses objectifs. Le corps législatif fait ou défait le succès d'un processus participatif.

Un corps législatif embrasse par définition l'entier du territoire qu'il administre ; il est pérenne et assume une responsabilité envers la collectivité dont il émane. Un processus participatif s'attache à un ou plusieurs objets concrets ; il est éphémère et la mise en œuvre de ses propositions est soumise à l'accord des Autorités.

Une démarche participative permet donc de compléter le système représentatif traditionnel, en s'articulant à lui par un processus de décision clair, dans des cas où il est important d'approfondir le processus démocratique.

Par analogie, la relation entre l'autorité politique et le forum participatif est schématiquement la même que celle qui lie le mandant à son mandataire (expert). En l'occurrence l'autorité (mandant) et l'utilisateur - habitant (mandataire). L'analogie se renforce dès lors que l'on prête à ce même utilisateur - habitant des compétences en matière d'évaluation et de créativité qui ne demandent qu'à être utilisées. Toutes proportions gardées, un processus participatif est le fruit d'un contrat à durée déterminée.

## **3.2. Application au cas des Jeunes-Rives**

### **3.2.1. Thématiques**

Les thèmes du forum doivent être déterminés par les mandataires chargés de la réalisation du forum et par les participants eux-mêmes, pour qu'ils puissent s'approprier son contenu et réellement s'y investir. Traditionnellement, ces thèmes correspondent soit à un découpage de l'espace concerné par le projet (bord du lac, espaces arborisés, etc.) soit à des fonctions de cet espace (sports, environnement, etc.). Latitudo doit donc être laissée ici aux acteurs de la mise en œuvre du projet.

On notera toutefois, afin de fournir une matière de travail, qu'une analyse qualitative des préavis des associations ainsi que des lettres d'usagers récoltées à l'occasion du projet rejeté par la population en 2003 permettent de dégager sept thèmes principaux :

- Sports et loisirs ;
- Economie ;
- Nature et environnement ;
- Riverains ;
- Tourisme ;
- Mobilité ;
- Culture.

### **3.2.2. Méthodologie**

Au regard des divers "points de friction" existants, la méthodologie proposée est la conférence de consensus. Afin d'assurer un processus participatif constructif et efficace, il faut définir des règles de jeu et des conditions cadre auxquelles tous les participants des forums doivent adhérer.

Le consensus, ce n'est ni l'unanimité ni le compromis. Prendre les décisions par consensus, c'est se donner les moyens de déterminer la meilleure solution qui satisfasse les principaux besoins de tous, sans négliger personne et de façon que tous se sentent liés à la mise en acte de la décision prise. Les forums sont basés sur une approche "gagnant-gagnant". Les concessions consenties par chacun des partenaires sont amplement compensées par les bénéfices qu'il obtient en retour. Au final, chacun en retire donc davantage que ce qu'il a dû concéder, chacun est donc gagnant au profit de tous.

Ainsi, tous les participants sont prêts à accepter l'opinion des autres et à chercher des solutions acceptables pour tous. Ils se laissent mutuellement le droit de s'exprimer et écoutent en conséquence.

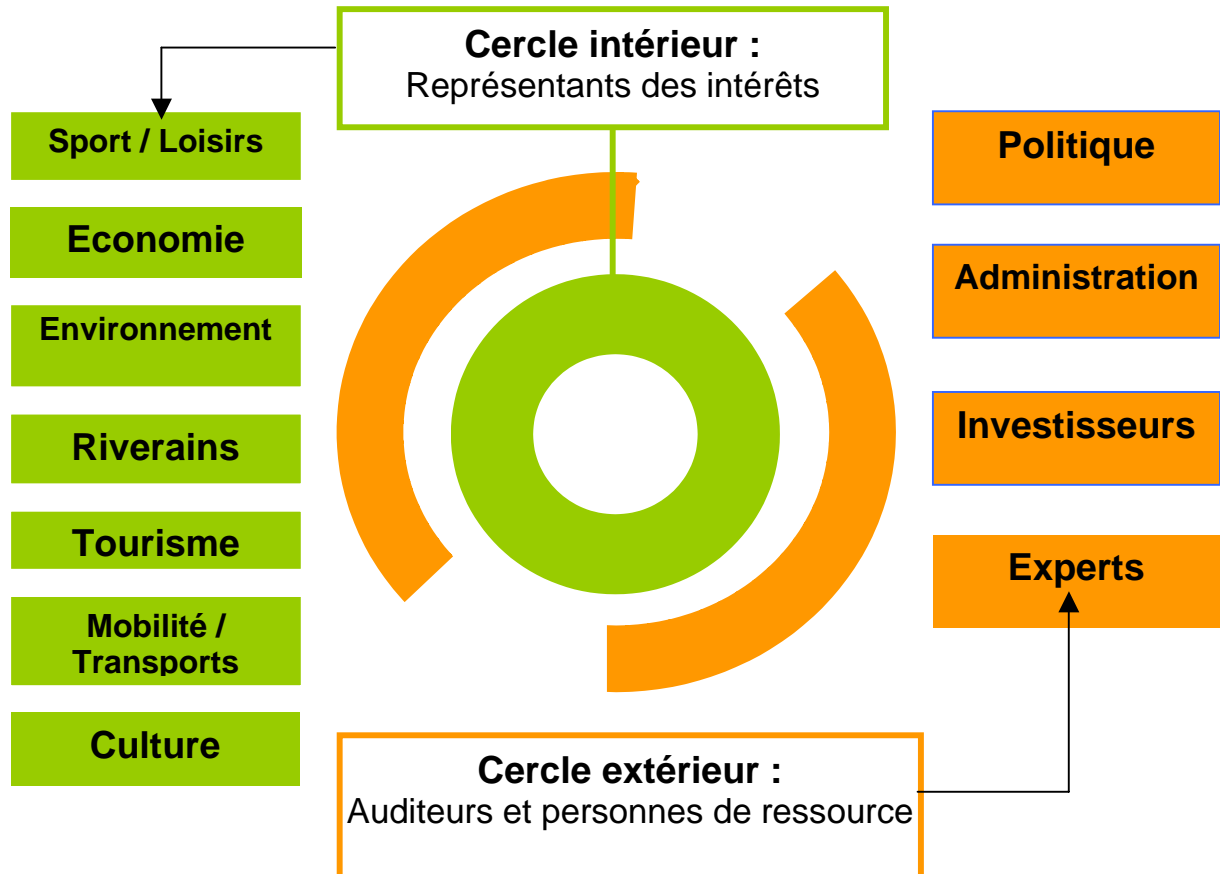
Les principes de la conférence de consensus sont les suivants :

- Les participants sont tenus de promouvoir en priorité les intérêts du groupe qu'ils représentent et non de mettre l'accent sur les préoccupations personnelles.
- Les participants doivent pouvoir être soutenus par leur "base" et avoir compétence pour négocier. En cas de besoins, ils pourront prendre contact avec celle-ci afin de discuter de la position à adopter.
- Une limite quant au nombre de participants du cercle intérieur est nécessaire afin d'assurer l'efficacité du processus de négociation.
- Les participants sont tenus de participer à toutes les séances. C'est en effet le seul moyen d'assurer un même niveau d'information entre les partenaires et de suivre le processus du début à la fin.
- Tous contribuent à respecter les temps impartis.
- L'équipe d'animation mène le débat et veille au respect des règles. Il est neutre vis-à-vis des différents points de vue exprimés, mais il peut proposer des solutions en cas de conflit.

Le dispositif proposé prend la forme de quatre forums réunissant dans un système de "double cercle" :

- Les représentants des intérêts directement en jeu : les "stakeholders" (cercle intérieur) : ils sont identifiés selon les thèmes retenus. Leur rôle est d'élaborer les différents éléments du cahier des charges pour le concours d'aménagement des Jeunes Rives sur un mode consensuel.
- Des acteurs concernés par la mise en oeuvre de l'aménagement des Jeunes Rives et des personnes en appui des "stakeholders" (cercle extérieur) : ils assument un rôle d'accompagnement des travaux. Observateurs mais aussi personnes ressources sur des points spécifiques, ils apportent les informations nécessaires à la poursuite des travaux du cercle intérieur. Ils assument également un rôle de relais pour la compréhension du projet et la mise en oeuvre ultérieure.

Des modérateurs veillent au respect des règles du jeu, facilitent la poursuite des négociations dans le cercle intérieur et gèrent les interactions avec le cercle extérieur.



*Schéma de l'espace du forum*

### 3.2.3. Acteurs impliqués

Les représentants des groupes d'intérêts doivent refléter la diversité la plus large possible des intérêts concernant l'aménagement des Jeunes-Rives ; à ce titre l'implication de participants "ad personam", aptes à présenter d'autres points de vue encore, peut s'avérer judicieuse. Les options thématiques choisies permettent cette diversité.

Le choix des acteurs sera effectué selon les critères suivants :

- Les représentants doivent avoir compétence pour négocier au nom du groupe d'intérêt qu'ils représentent.
- Les participants doivent être prêts à adhérer aux règles du jeu.
- Pour assurer l'efficacité des négociations, le cercle intérieur devrait réunir au maximum 20 personnes. Pour cette raison, les groupes d'intérêts aux vues très semblables seront encouragés à déléguer un seul représentant.
- Dans la mesure du possible une bonne mixité des sexes et des âges devra être observée.

<b>Cercle intérieur</b>	<b>Acteurs</b>
Sports / Loisirs	Usagers des rives, baigneurs, skates, rollers, pique-niqueurs, etc.
Economie	Représentants de l'économie, notamment des commerçants.
Nature / environnement	Milieus de défense de la nature et de l'environnement.
Riverains / habitants	Habitants du périmètre concerné, écoliers, étudiants, enseignants.
Tourisme	Représentants de la promotion touristique.
Mobilité	Milieus de l'automobile, défenseurs des autres modes de transport individuels, représentants des transports publics.
Culture	Représentants des associations et institutions culturelles.

<b>Cercle extérieur</b>	<b>Acteurs</b>
Politique	Membres du Conseil général (seulement en tant qu'observateurs).
Administration	Représentants des services administratifs communaux et cantonaux.
Experts externes et neutres	Universitaires, spécialistes de l'aménagement ou d'autres thématiques (observateurs et personnes - ressource).
Investisseurs intéressés	Investisseurs, promoteurs immobiliers, sociétés de parking (observateurs et personnes - ressource).

### 3.2.4. Déroulement du forum

Le processus participatif inclut quatre réunions, soit une soirée pour le 1<sup>er</sup> forum (environ 4 heures), deux samedis pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> forums (environ 7-8 heures) et une soirée pour le 4<sup>e</sup> forum (environ 4 heures), complétées par deux manifestations publiques d'ouverture et de clôture.

Une première phase préparatoire débute en avril 2004 pour se terminer en août 2004. La phase opérationnelle débute à la mi-septembre 2004 pour se clore en février 2005.

Une manifestation publique de lancement est prévue pour septembre,



qui permettra de diffuser une large information concernant le processus participatif, présentation du déroulement et de l'organisation des forums.

Le premier forum comprendra une visite collective du site, l'approbation des règles de jeu, l'analyse des potentiels et volonté de changement. Il devrait déboucher sur un accord concernant les objectifs et les demandes collectives.

Les forums suivants viseront à l'élaboration de propositions pour le cahier des charges, aux négociations, propositions de mesures et élaboration d'alternatives.

Le dernier forum permettra la finalisation des résultats, par un accord sur des solutions consensuelles, manifesté par une signature symbolique des propositions.

Les résultats seront présentés lors d'une manifestation publique de clôture.

Le débats seront conduits pas des professionnels dotés d'une expérience avérée dans le pilotage de forums participatifs.

## **4. Mesures immédiates**

### **4.1. Etat de la situation**

La situation actuelle des Jeunes Rives découle de la convention passée avec Expo.02 dans le cadre de la restitution des terrains de l'Arteplage de Neuchâtel. Cette convention prenait bien sûr en compte le projet de réaménagement accepté par votre Autorité le 24 mars 2003 et prévoyait que les secteurs faisant l'objet de remaniements fondamentaux, à l'exemple du parking, seraient rendus « en l'état » par Expo.02 de manière à ne pas renchérir le coût des travaux à réaliser par la Ville.

Le refus du projet par la population a créé un vide dans le processus de remise en état des terrains, puisqu'à cette date, Expo.02 était déjà dégagée de toute obligation vis-à-vis de la Ville et de l'Etat, du moins pour la partie terrestre de l'Arteplage, et que la Ville venait de voir disparaître les moyens financiers nécessaires au réaménagement.

Un certain nombre de travaux ont cependant été entrepris dès le mois de juin pour la remise en service partielle du parking : réfection ponctuelle du revêtement asphalté, marquage, éclairage, bornes parcomètres. D'autres interventions mineures ont concerné certains espaces verts :

ré-engazonnement, pose de poubelles, etc. Ces divers travaux ainsi que la réutilisation du mobilier d'Expo.02 (place de jeux, aires pique-nique, bancs), dont une partie reste pour l'instant stockée en attente, ont permis d'offrir pendant l'été 2003 des conditions d'accueil minimales dans le secteur ouest ouvert au public.

La situation générale reste cependant insatisfaisante, en particulier pour certains aspects touchant à la sécurité et au confort des utilisateurs. La durée du processus participatif que nous souhaitons engager et le temps nécessaire à l'établissement d'un nouveau projet d'aménagement ne permettront pas d'obtenir des solutions définitives à court terme. C'est pourquoi nous estimons indispensable de proposer un train de mesures immédiates que nous décrivons ci-après.

#### **4.2. Description des aménagements prévus**

Le principe défini pour les différentes interventions est qu'elles ne doivent en aucun cas préteriter les futurs projets d'aménagement ni les rendre plus onéreux. Cela plaide en faveur de l'exécution des seuls travaux indispensables à la sécurité et au bien-être des utilisateurs, dans une vision des Jeunes-Rives se situant entre la réalité actuelle et la situation d'avant Expo.02 et excluant toute opération lourde telle que réaménagement de la partie non utilisée de l'ancien parking, création de places de jeux ou autres équipements nouveaux.

Les réfections d'espaces verts ou de chemins touchent des secteurs où le projet de réaménagement adopté le 24 mars 2003 prévoyait des remaniements importants (secteurs au bord du lac notamment) et qui avaient été rendus en l'état par Expo.02, conformément à la convention.

Le mobilier urbain laissé par Expo.02 comprend principalement 10 aires de pique-nique (table et bancs) situées au bord du lac ainsi que 83 bancs dont certains (environ 50 pièces) sont encore en place le long de la promenade, sur la piazza ou sur le quai Léopold-Robert, et d'autres mis en dépôt à la voirie. Nous proposons d'utiliser ces derniers pour compléter l'équipement là où c'est utile (pour l'instant une dizaine de nouveaux emplacements) ou pour remplacer les bancs défectueux. La place de jeux de la place du Douze-Septembre sera équipée de quelques jeux supplémentaires anciens. Enfin, des corbeilles à déchets viendront compléter celles déjà posées depuis la réouverture des Jeunes Rives.

Nous nous sommes engagé vis-à-vis de l'Etat à remettre en place la sculpture de Jean-Claude Reussner « Toutes voiles dehors », installée auparavant au sud-ouest de la faculté des Lettres. L'opération n'a pu se faire avant que les incertitudes pesant sur le projet de réaménagement des Jeunes Rives ne soient levées. L'emplacement initial n'étant plus disponible en raison du tracé du nouveau chemin, c'est après discussion avec l'artiste qu'un nouveau lieu a été retenu, entre le chemin et le bord du lac. Les travaux comprennent la réalisation des fondations de cette œuvre monumentale, son déplacement depuis le lieu d'entreposage près de du Lycée Jean Piaget et le réaménagement du terrain.

Nous souhaitons profiter de la remise en ordre des alimentations en eau pour installer de nouvelles douches de plage et des fontaines type « Neuchâtel », correspondant à celles déjà en service dans plusieurs endroits de la ville. Ces éléments contribueront à l'agrément des promeneurs ou des baigneurs pendant la saison chaude ; les fontaines pourraient être réutilisées dans d'autres quartiers si elles posaient des problèmes d'intégration dans le futur projet d'aménagement.

L'éclairage de la promenade entre la place du Douze-Septembre et Panespo ainsi qu'un complément d'éclairage du parking doivent être réalisés pour des questions de sécurité. Les anciens réverbères ne sont pas récupérables. Il est d'ores et déjà prévu que les nouveaux modèles puissent être réutilisés pour l'équipement du Jardin Anglais ou d'un autre parc urbain, dans le cas où ils n'entreraient plus dans le concept lumière des futurs projets. Les infrastructures souterraines préexistantes ou laissées par Expo.02 seront systématiquement réutilisées, mais des montants ont cependant été réservés pour des conduites complémentaires, en cas de besoin.

Une partie des travaux sera assumée par les services communaux, en fonction de la disponibilité des équipes techniques ; en effet, ces tâches devraient être effectuées en plus des prestations habituelles d'entretien et d'aménagement. Il sera donc également fait appel à des entreprises privées. De ce fait, les montants annoncés sont des estimations correspondant aux prix du marché et englobent la totalité des prestations nécessaires.

L'ensemble des mesures décrites sera mis en œuvre avant l'été prochain.

### 4.3. Aspects financiers

Les coûts du forum se présentent comme suit.

La charge de travail pour l'administration (préparation de documents, participation aux forums) n'est pas comprise dans ce devis.

<b>Devis estimatif</b>	Fr.
Planification, gestion, animation, synthèses	56'000
Assistance opérationnelle	11'000
Logistique (matériel, locaux, envois) et communication (site internet)	25'000
TVA 7,6%	8'000
<b>Total</b>	<b>100'000</b>

Le coût des aménagements immédiats est le suivant :

<b>Devis estimatif</b>	Fr.
Réfection d'espaces verts (env. 9500 m <sup>2</sup> )	55'000
Réfection de chemins pour piétons et canalisations	24'000
Mobilier urbain (fourniture et pose de bancs, poubelles, jeux, dont partie récupérée d'Expo.02 et du matériel de la Ville)	26'000
Remise en place de l'œuvre d'art devant l'Université	24'000
Complément des installations d'eau (fontaines, douches)	28'000
Eclairage de la promenade sud et complément d'éclairage du parking	190'000
Divers et imprévus, environ 5%	20'000
TVA 7,6% sur travaux soumis	23'000
<b>Total</b>	<b>390'000</b>

Un montant de 200'000 francs est inscrit à la planification des dépenses d'investissement 2001-2004 pour l'acquisition de mobilier urbain et la réutilisation d'infrastructures d'Expo.02 ; ce crédit n'a pas été sollicité du fait que le mobilier a été cédé gratuitement à la Ville et que les infrastructures réutilisées d'Expo.02 entraînent comme éléments de négociation dans la convention de restitution des terrains.

Le budget des investissements comprend en outre un crédit de 600'000 francs prévu pour l'élaboration d'un projet de réaménagement des Jeunes-Rives, destiné au financement du forum participatif et des mesures transitoires décrites ci-dessus.

## 5. Conclusion

Tirer le meilleur parti de l'exceptionnel site des Jeunes-Rives reste un enjeu majeur pour la qualité de vie à Neuchâtel et pour l'attrait de la cité. Le caractère très sensible de ce secteur et les nombreux intérêts qu'il suscite, ainsi que le refus populaire du 14 septembre 2003, laissent apparaître le forum participatif comme une voie propice à l'élaboration projet d'aménagement rassemblant un consensus. L'intégration de la réflexion à l'élaboration du plan directeur sectoriel « lac et rives » permettra d'élargir le cadre du débat.

La mise en place immédiate de mesures légères d'aménagement permettra d'améliorer la qualité du site durant la période qui nous sépare de la réalisation d'un nouveau projet.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 15 mars 2004.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour l'organisation d'un forum**  
**relatif au plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives » et à**  
**l'aménagement des Jeunes-Rives ainsi que pour la mise en place**  
**de mesures d'aménagement immédiates**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.** – Un crédit de 100'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un forum destiné à l'élaboration du plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives » et d'un nouveau projet d'aménagement des Jeunes-Rives.

**Art. 2.** – Un crédit de 390'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de divers aménagements sur le périmètre des Jeunes-Rives.

**Art. 3.** – Ces crédits seront amortis au taux de 10 % pris en compte par le budget de la Section de l'urbanisme.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.